



NATIONALE 3 MASCULINE

- a) Si arrêt avant la fin de la première phase :** arrêt à date
(application du ratio, voir art. 3.10.1)
— Le premier de chacune des 8 poules accède en N2,
— Les dixièmes, onzièmes et douzièmes des 8 poules descendent en région.
- b) Si arrêt avant la fin des matches aller de la seconde phase :** on revient au classement de la première phase pour les accessions et relégations.
— Le premier de chacune des 8 poules accède en N2
— les dixièmes, onzièmes et douzièmes des 8 poules descendent en région.
- c) Si arrêt au cours des matches retour de la seconde phase :** on revient au classement à la fin des matches aller de la seconde phase pour les accessions et relégations
— Le premier de chacune des 8 poules classiques ou des 8 poules des playoffs accède en N2,
— Les trois derniers de chacune des 8 poules classiques ou des 8 poules des playdowns descendent en région.

U18-MASCULINS

- a) Si arrêt avant la fin de la première phase :** année blanche (décision CA)
Chaque ligue proposera les clubs autorisés à participer au championnat U18 pour la saison suivante en fonction du nombre d'équipes inscrites la saison précédente.
- b) Si arrêt avant la fin des matches aller de la seconde phase :** on revient au classement de la première phase pour les accessions
— Les 4 premiers de chacune des 12 poules sont qualifiés pour la saison suivante en championnat U18 soit 48 équipes;
— 24 places réparties entre les ligues au prorata des licences de la catégorie au 31 mai de la saison N-1.
- c) Si arrêt au cours des matches retour de la seconde phase :** on revient au classement à la fin des matches aller de la seconde phase pour les accessions et relégations
Compétition à 10 dates en seconde phase :
— Les 24 équipes du niveau haut sont qualifiées pour la saison suivante en U18 national;
— les 4 premiers de chacune des huit poules du niveau bas sont qualifiés en championnat U18 soit 32 équipes;
— 16 places réparties entre les ligues, les 3 ligues ayant le plus de licenciés de la catégorie bénéficient de deux places, les autres d'une place.
Compétition à 6 dates en seconde phase :
— Les 36 équipes de niveau haut sont qualifiées en U18 national la saison suivante;
— les 2 premiers de chacune des 6 poules du niveau bas sont qualifiés en championnat U18 soit 12 équipes;
— 24 places réparties entre les ligues au prorata des licences de la catégorie au 31 mai de la saison précédente qui pourront désigner un club descendant.

DIVISION 2 FÉMININE

- a) Si arrêt avant la fin de la première phase :** arrêt à date
(application du ratio, voir art. 3.10.1)
— Le meilleurs VAP des deux poules accède en LBE;
— les deux derniers de chaque poule sont relégués en N1.





Nationale 3 masculine

1 PARTICIPANTS

La compétition est ouverte aux quatre-vingt-seize (96) clubs ayant acquis leur participation par leur classement au terme de la saison précédente. Ces clubs et équipes sont répartis en huit (8) poules de douze (12). Pour la composition des poules, il est tenu compte du classement obtenu la saison précédente et de la situation géographique.

Les équipes réserve des clubs de LNH sont soumises aux règles de la division.

2 FORMULE DE LA COMPÉTITION

2.1 Première phase

Dans chacune des huit poules, les clubs se rencontrent en matches aller et retour. Le classement s'effectue selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales (art. 3.3.3).

2.2 Finale

Le meilleur premier sur l'ensemble des 8 poules est directement qualifié pour la finale contre le « vice-champion ultramarin ».

Pour déterminer ce meilleur premier, les procédures suivantes s'appliquent (dans l'ordre) :

- ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- si égalité : meilleure attaque,
- si encore égalité : meilleur *goal average*,
- si encore égalité : le plus de licenciés dans la catégorie d'âge.

Lors de la finale, possibilité d'inscrire 14 joueurs par équipe sur la feuille de match.

En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, pas de prolongation mais tirs au but selon les modalités prévues au règlement général des compétitions nationales (article 3.3.6 du règlement général des compétitions nationales).

Si un club classé à la première place d'une poule ne peut accéder, il peut malgré tout disputer la finale pour le titre de champion de France N3M.

Les frais de transport de l'équipe finaliste sont pris en charge par la FFHandball dans les conditions fixées par le *Guide financier*.

3 ACCESSIONS - RELÉGATIONS

3.1 Niveau haut

Les clubs classés à la première place de chacune des huit poules accèdent à la Nationale 2 la saison suivante, sous réserve de satisfaire aux conditions de participation définies par le règlement particulier de cette division.

Si un club ne peut accéder, c'est le club de sa poule classé immédiatement après le dernier accédant qui accède automatiquement à la N2M, sous réserve de satisfaire aux conditions de participation définies par le règlement particulier de cette division.

3.2 Niveau bas

Les clubs classés aux trois dernières places de chaque poule sont relégués en championnat territorial pour la saison suivante.

Les 4 moins bons neuvièmes de chacune des 8 poules sont relégués en championnat territorial pour la saison suivante.





Les neuvièmes seront départagés de la façon suivante (dans l'ordre, le critère suivant s'applique si le précédent ne permet pas de départager deux équipes) :

- ratio nombre de points sur nombre de matches joués,
- ratio goal average, sur nombre de matches joués,
- ratio meilleure attaque sur nombre de matches joués,
- tirage au sort.

4

COMPÉTITION 2021-22

Elle comprendra quatre-vingt-seize (96) clubs ou équipes de réserves répartis en huit poules de douze (12) clubs :

- a) les douze (12) clubs relégués de Nationale 2,
- b) les cinquante-six (56) clubs classés de la deuxième à la huitième place de chacune des huit poules de Nationale 3,
- c) les 4 meilleurs neuvièmes sur l'ensemble des 8 poules.
- d) les vingt-quatre (24) clubs des championnats prénationaux (ou territoriaux) proposés par chacune des treize ligues métropolitaines, issus d'une compétition au cours de laquelle ont effectivement participé, à chaque journée du début à la fin, au moins six clubs autres que ceux participant à un championnat de France.

Le nombre de places accordé à chaque ligue correspond au nombre d'anciennes ligues composant la région.

